



Séparation forcée avec ma concubine ...

Par Visiteur

Ma concubine avec qui j'ai 2 filles (16 et 10ans) et vie depuis 24 ans veut que je quitte le foyer familiale parce qu'elle n'a plus de sentiments pour moi.

La maison dans laquelle nous vivons ensemble depuis 2002 est à son nom.

1) je n'ai pas envie de quitter mes enfants et de fait le foyer familial.

2) Je n'ai pas non plus les moyens de prendre un F3 pour pouvoir accueillir mes enfants dignement.

Que puis-je faire ? Suis-je dans l'obligation juridique de partir ? Une communauté de fait ne s'est elle pas installée depuis le temps ?

Merci de vos réponses précises.

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Que puis-je faire ? Suis-je dans l'obligation juridique de partir ? Une communauté de fait ne s'est elle pas installée depuis le temps ?

Je comprends parfaitement la situation est en suis vraiment navrée pour vous mais juridiquement si votre compagne est seule propriétaire de la maison vous êtes considéré comme un occupant à titre gratuit et à ce titre elle peut vous demander de quitter le domicile à tout moment.

Ce que vous pouvez faire est d'essayer de discuter avec elle afin qu'elle vous autorise à rester le temps que vous trouviez un logement.

Cordialement